UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

WELCOME CENTER
Aide administrative

Justificatifs pour la création et le renouvellement d'un Titre de Séjour «étudiant» d'un doctorant sans convention d'accueil d'un chercheur étranger

Documents à télécharger sur le site ANEF

• Visa étudiant VLS-TS + validation du visa (pour toute première demande) ou titre de séjour «étudiant» .
• Passeport en cours de validité (avec photocopies de toutes les pages écrites et tamponnées).
• Justificatifs d'état civil : Extrait d'état civil avec filiation.
• Attestation sur l'honneur de ne pas pratiquer la polygamie (pour les ressortissants de pays où cela est autorisé).
• Numéro e-photo (Photos d'identité récents)
• Justificatif de domicile de moins de six mois :
Dans le cas où le doctorant est locataire, il doit joindre une facture (eau, gaz, électricité, téléphone...) ou une attestation d'assurance habitation. En revanche s'il est à l'hôtel ou en résidence, il doit demander une attestation de domicile et une facture du dernier mois de loyer. S'il loge au Faculty Club, il doit demander une attestation de résidence au CROUS Faculty Club ou peut fournir une attestation d'assurance habitation. Enfin, s'il est hébergé chez un particulier, l'hébergeur doit remplir et signer une attestation d'hébergement manuscrite avec un justificatif de domicile à son nom datant de moins de 6 mois ainsi qu'une copie d'une de ses pièces d'identité.
•Contrat d'engagement à respecter les principes de la République (Décret n° 2024-811 du 8 juillet 2024).
• Pour les doctorants inscrit à Université Côte d'Azur : le certificat de scolarité pour l'année à venir et le rapport du Comité de Suivi de thèse de l'année écoulée en cas de renouvellement
• Pour les doctorants en séjour de recherche, non inscrits en doctorat à Université Côte d'Azur : La convention de séjour de recherche
• Diplôme de Master ou Attestation de réussite des études de Master
• Justification de ses ressources : les ressources mensuelles doivent être au moins égales à 47% du SMIC brut (soit 877€ en août 2026).

Merci de télécharger les documents originaux et une traduction française faite par un traducteur assermenté auprès de la Cours d'Appel d'Aix en Provence. Il est également important de vérifier si l'acte de naissance nécessite une apostille et/ou légalisation.

• Justificatif de versement de la taxe sur le titre de séjour (150€ première délivrance d'un titre de séjour étudiant ; 100€ renouvellement) à acheter en ligne ici.
(à remettre à la Préfecture uniquement lors de la délivrance du titre de séjour, donc à acheter pour le retrait de la carte en Préfecture. Ne pas acheter les timbres avant.)

Pour plus d'informations
welcome-center@univ-cotedazur.fr